



Mairie de CORCELLES-LÈS-CITEAUX

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Décembre 2018

Le vingt et un décembre deux mille dix huit à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le quatorze décembre deux mille dix huit s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. Pierre GALTIE, Maire.

Etaient présents : MM. Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Didier BERGERET, Mmes Christelle ESCALIER, Christelle GENELOT, Florence MASSON, MM. Pascal DEDIEU, Hervé PETIT, Benoît RENARD, Francis BOULANGER, M. Sylvio CORTINOVIS.

Etaient excusés : M. Jérôme FONTAINE a donné pouvoir à M. Pierre GALTIE, Mme Anne DONZEL a donné pouvoir à Mme Christelle ESCALIER, M. Denis TRIART a donné pouvoir à M. Pascal DEDIEU et Mme Stéphanie BONNIN.

Secrétaire de séance : Florence MASSON.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Présentation par notre garde particulier communal, Michel GIRARD, du compte rendu de ses rondes depuis sa prise de fonction. Si les incivilités ne sont pas nombreuses en cette période, Michel nous a fait part de ses remarques sur les améliorations que nous pourrions apporter dans le village, et plus particulièrement sur la signalisation des rues.
- Afin de pouvoir représenter la commune à la convocation au tribunal, le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune à la suite de la plainte déposée le 24 octobre 2017 à l'encontre des auteurs du bris de vitre de l'abri bus, de signer tout acte afférent à ce litige et désigner Maître Natacha BARBEROUSSE à représenter et défendre les intérêts de cette dernière.
- Le conseil délibère à l'unanimité pour intégrer au domaine public les parcelles cadastrées section AA n°25 -38 -154 sises rue du Clos du Château et rue de Lavoir.
- Les derniers chiffres du recensement sont arrivés en mairie. Corcelles-lès-Cîteaux compte aujourd'hui 828 habitants.
- Compteur Linky : La mise en place est prévue pour le 2^{ème} semestre 2019. (voir fiche jointe) Pour toutes informations, n'hésitez pas à venir nous rendre visite en mairie.

- Nous avons reçu, cette semaine, un arrêté du sous-préfet de Beaune signifiant la dissolution du SIVOS de Gevrey-Chambertin suite à la fusion des communautés de communes. Pour rappel, ce SIVOS avait pour compétences la gestion du gymnase du collège "La champagne". Cette compétence sera, à partir du 1^{er} janvier, exercée par la nouvelle communauté de communes.

2. TRAVAUX

- L'entreprise GUINOT, spécialiste en exploration de réseaux à l'aide de caméra, est de nouveau intervenue dans le lotissement du Tremblois pour continuer à analyser notre réseau pluvial. Le compte rendu fait ressortir une canalisation bouchée au ¾ de sa surface, derrière le lotissement du Tremblois. L'entreprise BROCHOT va être mandatée pour nettoyer cette dernière. Les riverains raccordés à cette canalisation pourront profiter, moyennant finance, de la présence du camion pour faire nettoyer leurs canalisations. Un courrier va être envoyé aux riverains concernés avec la date et le coût de ce service. Ce nettoyage devrait intervenir autour du 20 janvier.
- La réalisation d'un caniveau pour retenir l'eau du chemin de fer lors de gros orages devrait débuter courant janvier. Les travaux seront réalisés par l'entreprise TGSM.
- Les travaux de remise en état du passage piéton entre l'allée des cerisiers et la rue de



la croix débiteront au printemps. C'est l'entreprise NOIROT qui réalisera ces travaux. Ces travaux ne peuvent débiter que lorsque les températures extérieures redeviennent clémentes.

financement de ce voyage. Par conséquent, le conseil, après délibération, rejette cette demande de subvention, avec 14 voix contre et une abstention.

- La remise à niveau du trottoir affaissé route de Seurre sera réalisée au printemps par l'entreprise NOIROT. Comme les travaux précédents, nous sommes tributaires des conditions climatiques pour pouvoir engager ces travaux.
- Les décorations de Noël ont été mises en place le lundi 10 et le mardi 11 décembre. Merci à notre agent communal et à la commission travaux pour le travail réalisé.
- Une réflexion sur les travaux 2019 a été initiée, avec comme principaux travaux, la réhabilitation de la grange en logement.

3. PERSONNEL :

- Daniel, notre employé communal, a fait valoir ses droits à la retraite. Daniel sera officiellement en retraite le 31 décembre et solde ses congés depuis le 29 novembre. Son départ a été marqué par un verre de l'amitié où nous avons remercié Daniel pour ses 27 années passées au service de la commune. Nous lui souhaitons une excellente retraite.

4. ECOLE :

- Le maire présente une demande de subvention de l'école élémentaire pour la participation aux frais du cycle piscine. Ces cycles étant imposés par l'académie, il appartient à cette dernière de subventionner ces cycles. La commune prenant déjà en charge les frais de transport pour se rendre au gymnase. Après délibération, cette demande de subvention est rejetée avec 14 voix contre et une abstention
- Le maire présente une demande de subvention de l'école élémentaire pour la participation aux frais occasionnés par le voyage scolaire. La commune, au travers de ces subventions, participe donc au

5. POINTS SUR LES REUNIONS

- **Réunion CCAS :**
La réunion a eu lieu le 6 décembre. Les différentes équipes ont été mises en place pour la distribution des paniers de fin d'année. Pour 2018, ce ne sera pas moins de 29 visites à réaliser
- **Réunion Eco village:**
La réunion d'ouverture de chantier pour la restauration de la grange a eu lieu lundi 10 décembre en mairie. Les représentants des entreprises retenues ainsi que notre architecte étaient présents. Une réunion de chantier est programmée tous les lundis pour la durée des travaux. Les travaux débiteront le 14 Janvier.
- Une réunion de chantier concernant les travaux de l'AFUL des ramures a eu lieu le 14 novembre.
Le planning présenté prévoit la fin des travaux pour la fin de l'année.
L'avance consentie par la commune pour le démarrage de cette nouvelle tranche de travaux a été bénéfique puisque aujourd'hui l'anneau de circulation est terminé.

6. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY - CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES.

- Les travaux d'enfouissement du réseau électrique de la lagune n'ont pu être terminés en raison de problèmes techniques. Le raccordement de la partie électrique sera donc effectué la semaine du 14 au 18 janvier.
- Réunion commission eau et assainissement
L'arrêté préfectoral est arrivé et nous autorise à engager les travaux début mai.
- Commission déchet le 13 novembre :
L'harmonisation des tarifs devrait être terminée fin 2019.



Un état des lieux des déchetteries a été réalisé et n'appelle pas de grosses remarques. La déchetterie de Saulon-la-Chapelle semble la plus vétuste et aussi la plus visitée par les cambrioleurs. Une étude sur la collecte des bacs jaunes par rapport aux ramassages porte à porte a été réalisée. Il semblerait que le service bacs jaunes soit le plus sollicité.

➤ Réunion du conseil communautaire du 27 novembre:

Un courrier, relatif aux contraintes qui pèsent sur le budget communautaire, va être adressé au président de la République. La communauté de commune ne perçoit que 5,6 euros par habitant au titre de la dotation d'intercommunalité alors que la moyenne pour une Communauté de Communes de notre taille est de 24,48 euros. Pour info, le grand Dijon touche 30 euros par habitant. Le maire propose d'adresser le même courrier au Président de la République. Le conseil, à l'unanimité, valide l'envoi de ce courrier.

○ Réunion du conseil communautaire du 18 décembre :

Monsieur LORUÉRO, expert comptable auprès de la Communauté de Communes, nous présente l'état des finances pour cette fin de d'année. Le résultat est moins catastrophique que prévu. Des pistes d'économie sont encore à explorer. Suite au courrier adressé à Monsieur MACRON, une rencontre est prévue avec ce dernier lors de sa visite en région Bourgogne et une rencontre sera aussi réalisée avec le préfet et le sous préfet le 14 janvier.

Le conseil communautaire délibère pour l'harmonisation des tarifs de l'eau potable.

7. FORETS

- Le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser l'ONF à réaliser la vente de bois parcelle n°9 pour le compte de la commune (assiette de l'exercice 2019).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Prochain Conseil Municipal : jeudi 31 janvier 2019 à 20h00.

LA PLATEFORME DE BROYAGE SERA FERMÉE DU 10 DÉCEMBRE AU 18 FÉVRIER

Mise en place de l'opération "Donnez une seconde vie à votre sapin".

Dès le 4 janvier, vous pourrez venir déposer votre sapin dans l'enclos prévusur le parking du stade de football.

INFORMATIONS MUNICIPALES DECEMBRE 2018

Le secrétariat de mairie est ouvert au public, en présence d'un élu :

**Les lundis de 16h30 à 18h00
& les vendredis de 16h30 à 19h00**

En cas de besoin, il est possible de prendre rendez-vous avec un élu en dehors des permanences d'ouverture au public : pour cela il suffit de téléphoner directement au 03 80 36 69 53 ou d'envoyer un message électronique à :

Mairie.corcelleslesciteaux@orange.fr



CALENDRIER COMMUNAL INDICATIF 2018

QUI	QUAND	QUOI
MAIRIE	04/01	Vœux du maire
MAIRIE	26/01	Resto du Cœur
MAIRIE	11/01	Conférence sur les cerfs
FOOT	12/01	Sortie Ski
FOOT	18/01	Galette des rois
ESPERANCE	01/02	Soirée crêpes

Rappel :

Les affouages ont été tirés le 6 Décembre dernier, les personnes n'ayant pas retiré leur lot d'attribution sont priées de venir le récupérer au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures.

Un courrier relatif à la mise en place du Règlement Général Européen de la Protection des Données et du Répertoire Électoral Unique a été distribué dans les boîtes aux lettres dernièrement, les personnes qui n'auraient pas reçu ce courrier, peuvent se rendre au secrétariat pour remplir celui-ci.

**Le Conseil municipal vous souhaite une très belle année
et vous convie le 4 janvier à 19h00 à la salle des fêtes
pour la traditionnelle cérémonie des vœux.**

